



POUR TOUTES MODIFICATIONS CONCERNANT

LE LIEU D'EXERCICE

ORGANISME	DOCUMENTS DEMANDÉS
RCS	2 bulletins modificatifs A3 Une fiche de renseignements
RIDET	1 bulletin P2E

FRAIS D'INSCRIPTION REGLEMENTAIRES :

FRAIS D'INSCRIPTION REGLEMENTAIRES :

Le RCS-DAE accepte **UNIQUEMENT** les règlements par chèque à l'ordre du « RCS-DAE »

Pour les Personnes physiques (faire 2 règlements distincts à l'ordre du RCS-DAE) : 5 100 XPF
9 500 XPF (JONC)

FRAIS D'ASSISTANCE DE LA CCI (obligatoire lorsque le dossier est déposé aux guichets de la CCI qui consiste à une assistance physique à nos guichets pour aider au remplissage du dossier, un contrôle de complétude et de cohérence, suivi des dossiers.) : **4 500 XPF** (chèque à l'ordre de la « CCI-NC » ou en espèces)

ET PLUS PARTICULIEREMENT

- Pour le lieu d'exercice

Préciser les nouvelles surfaces sur le bulletin RID (ainsi que tous les renseignements d'usage : nombre de salariés, engins...)

NB : Dans tous les cas, pour les sociétés, pensez à faire parvenir un extrait Kbis modifié au service de la Fiscalité professionnelle
Hôtel des impôts, 13 rue de la Somme, Centre-Ville, NOUMEA
☎ 25 75 00